

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du Bureau de la Commission Locale de l'Eau**  
**De Logne, Boulogne, Ognon, Grandlieu**

**le 11 février 2011 à ST PHILBERT DE GRANDLIEU**

Sur convocation du Président en date du 28 janvier, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni le vendredi 11 février à 9h00 en mairie de St Philbert de Grandlieu.

**Présents :**

***Collège des élus :***

**Messieurs C. BOCQUET (SAH), B. GILBERT (maires 85), J.P. MALLARD (maires 85), C. NAUD (CG 44), J.P. RICHARD (maires 44)**

***Collège des usagers :***

**Messieurs J.M. GILLIER (RNN), J. BRAUD (F pêche 85), M. COUDRIAU (CA 44), D. LEDUC (CPIE), P. NEVEUX (S. C. Buzay)**

***Collège des représentants de l'Etat :***

**V. SCIERS (AELB), J.M. QUEMENER (DREAL)**

**Autres Présents : Mmes C. CALVO-FOURNIER (C.A. 85), C. DOUBLET, S. MARTIN (SBV), C. NAVARRO-PERRET (SCE), Mrs S. BEAUGE (CG 44), F. CHARRUAU, P. DOUVILLE (SBV), C. JOLLET (CA 85), J. MARREC (SCE), C. SORIN (RNR)**

**Excusés : Mme E. de FERAUDY (DDTM 44), C. FERRE (Maire St Sulpice le Verdon), Messieurs B. DENIAUD (CG 44), A. LEBOEUF (CG 85), E. THOUZEAU (C Régional), R. GUILLAUD (F chasse 44), H. JOAILLE (DDTM 85), D. ROBION (Soc pêcheurs lac)**

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées.

L'ordre du jour est consacré aux **conclusions de l'audit** et à l'examen du **projet de cahier des charges** pour la révision du SAGE.

**Débat:**

**1. Conclusions de l'audit**

Ces conclusions sont présentées par la société SCE à travers un diaporama présentant les propositions stratégiques, dont un exemplaire est remis en séance aux participants.

Le débat qui suit la présentation permet de souligner certains points, dont certains devront être reformulés dans la rédaction du document :

- Le SAGE a-t-il apporté une plus-value sur l'amélioration des milieux aquatiques ? La réponse est oui, mais l'évolution de la qualité des milieux aquatiques du bassin versant doit faire l'objet d'une analyse et d'une présentation plus développées.

***Relevé de décisions***

- Dans certains cas (PMPOA), il n'a pas été possible d'agir à l'échelle du bassin versant. D'ailleurs, les données du BV demandées plusieurs fois aux services de l'Etat n'ont toujours pas été transmises
- Pour l'ANC, l'ANAH a supprimé les aides. Dans ce domaine, il faut cependant comparer les coûts et le gain pour le milieu.
- La CLE ne joue pas suffisamment son rôle d'arbitre et d'information.
- La communication envers les acteurs du bassin versant (les conseils municipaux notamment) doit être renforcée.
- L'évolution de la qualité des milieux aquatiques du bassin versant doit faire l'objet d'une analyse et d'une présentation plus développées
- Certaines différences entre SAGE voisins peuvent poser problème pour les communes partagées (inventaires des zones humides par ex)
- Il est logique que la gestion des niveaux d'eau du lac soit débattue en CLE, avec prise en compte des effets en aval du vannage de Bouaye et commission inter-SAGE
- Volumes prélevables dans la nappe des sables : la demande sera faite au BRGM d'étudier la possibilité de modéliser le fonctionnement de la nappe, afin d'évaluer les capacités disponibles autour du lac (eaux superficielles ou souterraines). La CLE doit débattre aussi des usages de l'eau ainsi prélevée.
- Le rôle de la CLE est de contribuer à l'amélioration des cours d'eau et milieux aquatiques, mais en suivant le chemin qu'elle se choisit. Il y a toutefois des cadres et des rendez-vous à respecter.
- La question des avis ICPE soumis à la CLE peut être posée, mais il faut en mesurer l'enjeu, la complexité et la lourdeur : les représentants des chambres d'agriculture ne l'estiment pas souhaitable.
- La liste des personnes enquêtées figure dans la présentation.

## 2. Projet de cahier des charges

La discussion a porté sur certains points du CCTP, et notamment l'organisation des commissions géographiques et thématiques. La question des niveaux d'eau et de la gestion quantitative a été évoquée. Le calendrier de l'appel d'offres est défini.

Le Président clôt la réunion à 12h30.

*Le document sur l'audit et le processus de révision qui sera finalisé après la réunion devra être formulé pour prendre en compte les remarques*

*L'organisation du processus de révision et les propositions stratégiques sont approuvées*

*Le projet de CCTP est approuvé, ainsi que le calendrier*